

Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL Paris Est Marne & Bois EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 AVRIL 2023 SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2023-64

<u>OBJET :</u> Reversement de la recette issue de la valorisation du verre collecté sur la commune de Saint-Maurice au profit des enfants des « hôpitaux de Saint-Maurice »

Membres en exercice	90
Présents titulaires	61
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	23
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

<u>Présents :</u>

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Céline MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Germain ROESCH, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés:

Jacqueline BENHAMED représentée par Geneviève CARPE, Éric BENSOUSSAN représenté par Céline MARTIN, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Pierre CHARDON représenté par Annick VOISIN, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Michel DESTOUCHES représenté par Jean-Paul DAVID, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Philippe DUBUS représenté par Michel DUVAUDIER, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Christian FAUTRE représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Dorine FUMEE représentée par Monique FACCHINI, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Pierre MIROUDOT représenté par Hervé GICQUEL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Sophie AMAR, Florentine RAFFARD représentée par Germain ROESCH, Christel ROYER représentée par Florence HOUDOT, Tatiana SAUSSEREAU représentée par Philippe LHOSTE.

Absents:

Gilles CARREZ, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Déborah MUNZER, Aurore THIROUX.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20230420-DC2023-64-DE Date de télétransmission : 20/04/2023 Date de réception préfecture : 20/04/2023

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS SEANCE DU 18 AVRIL 2023

OBJET : Reversement de la recette issue de la valorisation du verre collecté sur la commune de Saint-Maurice au profit des enfants des « Hôpitaux de Saint-Maurice »

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe);

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5111-4, L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale, L.5219-2 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale et aux établissements publics territoriaux;

VU la délibération n°DC2023-28 de la séance du Conseil de Territoire du 7 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal et notamment en son article 2 le versement des subventions 2023 aux associations figurant dans l'annexe IV - B1.7 du document budgétaire réglementaire dudit budget primitif 2023;

CONSIDERANT que la collecte sélective du verre a été engagée en avril 1994 par la ville de Saint-Maurice et que celle-ci avait décidé de reverser le produit de la valorisation de cette collecte aux Hôpitaux de Saint-Maurice, au profit des enfants ;

CONSIDERANT le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » à l'intercommunalité Paris Est Marne & Bois au 1er janvier 2016;

CONSIDERANT la volonté de la commune de Saint-Maurice de continuer à reverser la recette issue de la valorisation du verre collecté sur le périmètre de Saint-Maurice, au profit des enfants des « Hôpitaux de Saint-Maurice »;

VU l'avis de la commission Environnement, Eau et Assainissement du 6 avril 2023 ;

DELIBERE

DECIDE d'allouer aux Hôpitaux de Saint-Maurice, situés au 14 rue du Val d'Osne à Saint-Maurice une subvention de 5 480,78 € au titre de 2022, correspondant à la recette issue de la valorisation du verre collecté sur la Commune de Saint-Maurice.

PRECISE que cette subvention, sectorisée sur Saint-Maurice, sera imputée au budget principal de l'intercommunalité au chapitre 65.

ARTICLE 3:

AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Rrésident

an Olivier CAPITANIO /

La présente déliberation publiée le est exécutoire à la date du en application des articles L.5211-1

et L.2131-1 du C.G.C.T. Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20230420-DC2023-64-DE Date de télétransmission : 20/04/2023 Date de réception préfecture : 20/04/2023